

## **COMMUNE DE MARPIRE**

### **Compte rendu du conseil municipal**

**En date du 21 juillet 2015**

**Nombre de conseillers :** En exercice 15      Présents : 14

**Etaient présents** : – TRAVERS Alain – MOUSSU Thérèse – LEJAS Frédéric - PAIN Jean-Yves – ASSELIN Marie-Christine – DENIS Geneviève – DELAUNAY Thierry – FAUCHEUX Ludivine - DAGUISE Laurent – GARDAN Cécile – HALLET Christelle – DUBOIS Gildas – PINSARD Gisèle – SEVENO Hervé

**Absents excusés** : FAUVEL Auguste

**Secrétaire de séance** : Christelle HALLET

#### **Ordre du jour :**

- Commissions communales
- Indemnité de conseil allouée au comptable Public
- Renégociation de la dette
- Devis de la société COSOLUCE concernant le logiciel de la mairie

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les sujets suivants :

- Avis du conseil sur le rapport de la commission des charges transférées dans le cadre de l'élargissement de Vitré Communauté
- AD'AP : agenda d'accessibilité programmé
- Lotissement
- Demande de l'école

#### **I : Commissions communales**

La liste des commissions communales est revue suite à l'élection du nouveau maire sachant que le maire peut intervenir dans toutes les commissions (Cf. document joint)

Le conseil prend la délibération pour nommer le nouveau maire Président du CCAS tout en conservant les mêmes membres

#### **II : Indemnité de conseil allouée au comptable Public**

Une délibération avait été prise en juin 2014 pour allouer une indemnité au comptable Public. Le conseil décide de reconduire cette indemnité jusqu'à la fin du mandat.

#### **III : Renégociation de la dette**

L'emprunt de la salle des sports contracté en 2012 pour 12 ans au taux de 4.70 % d'un montant de 500 000€ auprès du Crédit Mutuel.

Vitré communauté a proposé de faire intervenir une société financière pour renégocier des prêts de plusieurs communes. La société financière a fait une proposition mais pas intéressante et nous impose des frais que nous allons discuter.

Entre temps, ARKEA a aussi envoyé une proposition moins intéressante que le prêt initial.

Le conseil municipal ne donne suite à aucune des deux propositions.

#### **IV : Devis de la société COSOLUCE concernant le logiciel de la mairie**

Le logiciel CIL est installé sur le poste de la mairie et permet de faire la gestion, la comptabilité, les budgets et l'état civil. Ce logiciel avait été acheté. Le propriétaire a cédé ses parts à COSOLUCE. Suite aux évolutions de gestion, le logiciel CIL ne va plus exister et nous allons devoir adhérer au logiciel COSOLUCE. Ce logiciel ne peut pas être acheté mais en location-maintenance pour un montant de 1476.77 € par an. Il nécessite aussi une formation d'un montant total de 1755 € TTC mais qui peut être faite partiellement en fonction des modules (état civil, gestion...)

Le logiciel peut aussi gérer les listes électorales qui étaient traitées par le centre de gestion et qui ne le sera plus à compter du 01/01/2016.

Le conseil municipal accepte le devis.

#### **V : Avis du conseil sur le rapport de la commission des charges transférées dans le cadre de l'élargissement de Vitré Communauté**

Suite à la fusion de la communauté de communes du pays Guerchais et les communes de Bais et Rannée avec Vitré Communauté, les compétences n'étant pas les mêmes, il y a eu des transferts pour que toutes les communes soient sur un pied d'égalité. Les compétences de Vitré Communauté ont été imposées aux nouveaux arrivants.

De ce fait, les attributions compensatrices ont été recalculées en fonction des compétences perdues ou récupérées.

L'ensemble des communes doit délibérer avant le 30 septembre 2015 sur le montant des attributions compensatrices définitives.

Le conseil municipal accepte les montants proposés dans le rapport présenté au cours de la séance.

#### **VI : AD'AP : agenda d'accessibilité programmé**

Les communes ont obligation de répondre aux normes d'accessibilité pour les bâtiments ouverts au public. Un dossier AD'AP doit être rempli avant le 27 septembre 2015 pour faire un état des lieux de notre commune. Vitré Communauté propose une aide et a embauché une chargée de mission qui a fait une étude sur deux communes pilotes et propose des fiches types de ce qui doit être fait.

Une réunion sur ce sujet va avoir lieu lundi 27 à Saint Aubin des Landes à laquelle vont participer Thérèse, Jean-Yves et Marie-Christine.

Un devis de l'association ECTI qui a accompagné Vitré Communauté sur les communes pilotes est proposé pour faire un bilan dans notre commune pour 1458 € TTC mais elle ne pourra pas intervenir avant la date butoir.

Le conseil municipal valide ce devis.

### **VII : Lotissement**

Frédéric voulait savoir si les terrains derrière la bibliothèque étaient proposés pour lotir mais ce n'est pas le cas pour le moment.

Le lotissement privé « le clos des Bûchetières » est toujours d'actualité et des lots sont réservés. La mairie n'a pas plus d'information.

### **VIII : Demande de l'école**

Une réunion OGEC a eu lieu la semaine dernière présentant un bilan financier avec un excédent de 17 128 € qui avait été transmis en avril à la mairie.

Deux questions de l'OGEC à la mairie :

- un projet d'achat de jeux pour la cour notamment de buts mais qui se vendent par deux donc une demande est faite pour en mettre un sur la cour avant qui est communale. Le conseil municipal accepte la demande de l'OGEC mais ne prendra pas en charge l'installation, l'entretien et le contrôle des normes qui seront assurés par l'OGEC.
- concernant le financement des rythmes scolaires, l'aide du conseil général de 7300 € n'a pas été versée à l'école. Une partie n'a pas encore été reçue par la mairie qui doit aussi redistribuer pour les enfants de la commune qui sont scolarisés à l'extérieur. Cette aide n'est donc pas versée pour le moment à l'école car des aides non prévues ont été versées (40 € supplémentaire) et sera versée éventuellement en fonction du bilan financier de cette première année qui sera présentée aux membres du conseil municipal à la rentrée.

### **IX : Repas des classes**

La mairie a reçu une demande des organisateurs du repas des classes 5 qui aura lieu le 19 septembre 2015 pour la mise à disposition gracieuse de la salle. Le conseil municipal accepte cette demande.

### **X : Suppléant du conseiller communautaire**

Un courrier de Pierre Méhaignerie informe que le suppléant du délégué communautaire est celui qui figurait sur la liste initiale donc Thérèse MOUSSU.